

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

16

COMMUNE DE BOULANGE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2023/68

Séance du 28.12.2023 à 18h00

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Membres présents : RICCI Roland, DAMARIN-SECRET Laëtitia, VIAL Audrey, adjoints
ENNEN Caroline, GRUHN Marc, GRUN Rosana, GUERMANN Bernard, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MULLER Sabrina, MUNIER Laurent, PIAZZA Thomas, RODCIQ Francis, SAUSSE-SAVINI Delphine, SMANIOTTO Adrienne, conseillers municipaux

Procurations :

DAL BROLLO Henri, adjoint a donné pouvoir à LO PRESTI Carmelo, conseiller municipal

DI BARTOLO Anne-Catherine, conseillère municipale a donné pouvoir à VIAL Audrey, adjointe

STRACH Joana, conseillère municipale a donné pouvoir à DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe

Absent excusé: ./.

Secrétaire de séance : GUERMANN Bernard

IV/ BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DES ZAEnR

Rapporteur : Mr Roland RICCI

En application de l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 visant à accélérer la production d'énergies renouvelables, la commune a organisé une concertation publique pour définir les zones d'accélération destinées à l'implantation

d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) et de leurs ouvrages connexes.

La concertation publique relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables s'est déroulée de la manière suivante :

- En ligne (par voie électronique) du 11 décembre 2023 au 22 décembre 2023 inclus ;
- Lors d'une réunion publique organisée le 18 décembre 2023 ;
- Par consultation du dossier aux heures d'ouverture de la mairie du 11 décembre 2023 au 22 décembre 2023 inclus.

En outre, une information a été diffusée sur nos réseaux sociaux (site internet, panneau Pocket, Facebook), ainsi qu'une insertion dans le Républicain Lorrain.

Monsieur Roland RICCI présente le bilan de cette concertation (*Bilan de concertation du public*).

- Le nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre s'élève à **1**
- Le nombre de personnes présentes en réunion publique est de 34, soit **28 personnes + 6 élus**
- Le nombre de personnes et de contributions reçues via la consultation électronique est de **1**

A l'issue de cette concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations photovoltaïques en toiture et au sol ont été identifiées, comme détaillé ci-dessous :

PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE

Bâtiments ayant une emprise au sol > à 500 m², soumis à obligation de couverture d'une partie de la toiture à compter de 2028

id	Code INSEE	COMMUNE	SECTION	PARCELLE	VOCATION	Propriétaire	Surface du bâti	Surface parcelle
1	57096	BOULANGE	11	136	Gymnase	Commune	1200 m ²	17613 m ²
10	57096	BOULANGE BASSOMPIERRE	4	118	Bâtiments agricoles	WEBER Guy ; Arnaud; Mathieu	881 m ²	5404 m ²
11	57096	BOULANGE BASSOMPIERRE	4	111	Bâtiments agricoles	WEBER Sébastien	1108 m ²	3316 m ²
12	57096	BOULANGE BASSOMPIERRE	3	174	Bâtiments agricoles	WEBER Sébastien	1015 m ²	11251 m ²
13	57096	BOULANGE BASSOMPIERRE	4	115	Bâtiments agricoles	WEBER Patrick Carmen	2932 m ²	10503 m ²
14	57096	BOULANGE BASSOMPIERRE	4	25	Bâtiments agricoles	RODICQ Gilbert	851 m ²	1253 m ²
15	57096	BOULANGE BASSOMPIERRE	4	21	Bâtiments agricoles	BOHNERT	631 m ²	632 m ²
16	57096	BOULANGE BASSOMPIERRE	5	115	Entreprises	EMC2	1496 m ²	3876 m ²
17	57096	BOULANGE BASSOMPIERRE	5	133	Entreprises	CHAOUI Sabry	395 m ²	608 m ²
18	57096	BOULANGE BASSOMPIERRE	5	195	Entreprises	CHAOUI Sabry	159 m ²	668 m ²
2	57096	BOULANGE	11	188	Ecole maternelle	Commune	826 m ²	6747 m ²
3	57096	BOULANGE	2	390	Espace RIOM / Bibliothèque - centre socioculturel / Ecole élémentaire	Commune	3038 m ²	8164 m ²
4	57096	BOULANGE	8	61	Ateliers municipaux	Commune	320 m ²	617 m ²
5	57096	BOULANGE	8	27	Bâtiments agricoles	ZANETTIN Gilles; Max	1469 m ²	12296 m ²
6	57096	BOULANGE	8	78	Entreprises	BONDONI Jérôme	365 m ²	1585 m ²
7	57096	BOULANGE	8	77	Entreprises	SORAD BONDONI	242 m ²	692 m ²
8	57096	BOULANGE	3	178	Bâtiments agricoles	ZANETTIN Walter	2870 m ²	19692 m ²

9	57096	BOULANGE	3	180	Bâtiments agricoles	WEBER Francis Pierre	1611 m ²	32525 m ²
19	57096	BOULANGE FERME DU MOULIN DE MOYEUVRE	7	18	Bâtiments agricoles	RISSE Didier	506 m ²	4357 m ²
20	57096	BOULANGE FERME DU MOULIN DE MOYEUVRE	7	25	Bâtiments agricoles	RISSE Nicolas	1414 m ²	9201 m ²
21	57096	BOULANGE	1	5	Bâtiments agricoles	PROTSCH Laurent	504 m ²	2926 m ²
22	57096	BOULANGE	8	40	Bâtiments agricoles	PROTSCH Laurent	550 m ²	22274 m ²
23	57096	BOULANGE	1	175	Bâtiments agricoles	ZANETTIN Walter	732 m ²	1366 m ²

PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

id	Code INSEE	COMMUNE	SECTION	PARCELLE	VOCATION	Propriétaire	Surface du bâti	Surface parcelle
1	57096	BOULANGE	11	122	Carreau de la mine / zone EPA Alzette Belval	EPFGE	2288 m ²	14099 m ²
2	57096	BOULANGE	11	292	Carreau de la mine / zone EPA Alzette Belval	EPFGE	590 m ²	57236 m ²

Avis portant sur les ZAEnR :

Suite à la réception d'un courrier électronique : nous avons pris bonne note des zones à potentiel énergétique renouvelable identifiées à Boulange :

- L'ancien carreau de la mine offre près de 9ha propices à l'installation de panneaux solaires ;
- L'ancien carreau de la mine (IDA) met à disposition environ 5,5 ha pour le même usage ;
- Concernant les éoliennes, Boulange possède son propre périmètre et le PLUi-H délimite cette zone. Il est également envisageable d'intégrer des panneaux solaires sur des infrastructures publiques telles que l'école élémentaire Victor Hugo, la

maison de santé pluri-professionnelle, et le nouveau complexe sportif, tant sur les toitures que sur les façades. Par ailleurs la géothermie semble prometteuse, en exploitant l'eau des galeries minières.

Lors de la réunion publique, les questions posées ont été les suivantes et ont été reportées sur le registre d'enquête publique :

1. Pourquoi n'y a-t-il pas une plus grande utilisation du photovoltaïque au sol ?
2. Compte tenu de la richesse en eau du sous-sol boulangeois, pourquoi ne pas envisager la géothermie ?
3. Existe-t-il une distance minimale entre les installations photovoltaïques et les zones résidentielles ?
4. Les agriculteurs possèdent souvent des toitures en éternit sur leurs bâtiments. Quel serait le coût supplémentaire pour remplacer ces matériaux avant d'installer des panneaux solaires ?
5. Les habitations individuelles dans un lotissement sont-elles également tenues de respecter l'exigence de 50 % d'intégration de panneaux photovoltaïques ?

Observations sur le registre de concertation publique :

- Participation de la CCPHVA ? Si oui à quel moment de la concertation ?
- Y a-t-il un retour sur investissements (Particuliers, public ?)
- Pour quelle production envisagée ?
- Coûts des installations à la charge des privés et de la commune ?
- Détails sur l'emprise dans et sur le domaine minier : au sol et sur bâti
- La géothermie. Dans une commune voisine (Fontoy) ce type d'installation existe et alimente quelques édifices publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE le bilan de la concertation préalable sur les ZAEnR ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la CCPHVA ;

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre les formalités et à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Boulange, le 29 décembre 2023

Le Maire,



(Antoine FALCHI)

Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- *au Représentant de l'État*

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.